

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2025

Présents : Alain ARGILIER, Christine DOUTRES, Elsy ROUSSET, Sylvestre VINCENT, Nicole TEISSIER, Mélody QUET, Grégory MAURIN, Jean-Marc AURES, Pierre MORATI, Valérie BLANC,

Absents représentés :

Absente Excusée :

Secrétaire de Séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

➤ Approbation du Conseil Municipal du 24 mars 2025

Le Conseil Municipal du 24 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité

Vote : Pour 10/10

➤ Compte rendu des réunions diverses

- Réunions suivies par Alain ARGILIER
- 26/03/2025 – Mme Jeanne Gangloff a été reçue en Mairie pour un projet d'installation d'une exploitation de plantes à teinture.
- 27/03/2025 – Conseil d'Administration du PNC
- 31/03/2025 – Commission pour les impôts locaux et réunion de préparation du budget.
- 02/04/2025 – M et Mme Puech ont été reçus pour présenter leur Projet de camion de vente d'huitres
- 3 Avril 2025 – Conseil Communautaire – Vote du budget communautaire.
- 4/04/2025 – Réunion de la CCI au siège de l'entreprise des Brasseurs de la Jonte
- 04/04/2025 – Ouverture du restaurant des Vanel
- Réunion suivie par Christine DOUTRES
- 01/04/2025 – 2ème Conseil d'Ecole de Vébron
- Réunion suivie par Jean-Marc AURES
- Pour le Plan Départemental des Incendies de Forêts
- Pour les travaux de la Mairie : Réunions avec la DDT pour vérifier l'accessibilité et la Commission de Sécurité Incendie. Avis favorable de la Commission.

➤ Délibération portant sur les BVSM – Prix de vente des parcelles

Le prix des parcelles a été fixé par la SAFER

Parcelle C 1053 – Prix de vente proposé SAFER + 20 % = 270 €

BVSM en BND entre la Mairie et M AURES.

Monsieur AURES quitte la salle pour le vote de cette délibération

Vote pour valider le prix de vente de la parcelle C1053-DE-011_2025 : Pour 9/9

Parcelle C 898 – Prix de vente proposé SAFER + 20 % = 1156 €

BVSM en BND entre la Mairie et Mme PRIVAT Isabelle

Vote pour valider le prix de vente de la parcelle C898-DE-012_2025 : Pour 10/10

BVSM : parcelle C150 – division parcelle réalisée par un géomètre expert en présence des futurs acquéreurs – création de deux nouvelles parcelles : C 2000 et C 2001

Parcelle C 2000 – Prix de vente proposé SAFER + 20 % = 1180 € - BVSM proposé à M BRULAT

Vote pour valider le prix de vente de la parcelle C2000-DE-013_2025 : Pour 10/10

Parcelle C 2001 – Prix de vente proposé SAFER + 20% = 1222 € - BVSM proposé à M COSTE

Vote pour valider le prix de vente de la parcelle C2001-DE-014_2025 : Pour 10/10

Le Conseil Municipal demande de sursoir la décision d'attribution des parcelles à caractère agricole en attendant d'avoir la totalité des estimations des BVSM acquis par la mairie.

En effet, cela gêne le choix des exploitants agricoles qui souhaitent acquérir des biens mais qui n'ont pas encore l'estimation financière par la SAFER de l'ensemble des biens. Il sera donc fait un point sur les parcelles restant à estimer afin de pouvoir connaître le prix de chacune. La procédure reprendra lorsque toutes les estimations seront faites.

Vote pour valider le sursoir des ventes de BVSM : Pour 10/10

➤ Délibération portant sur le vote des comptes de Gestion

Les comptes de gestion sont les comptes fournis par le centre de gestion.

Ils sont exactement équivalents à ceux de la Mairie (comptes administratifs).

Vote des comptes de gestion – DE_015_2025 : Pour 10/10.

➤ Délibération portant sur les comptes administratifs

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs

Les comptes administratifs sont présentés ainsi que l'affectation du résultat.

Vote pour valider les comptes administratifs – DE_016_2025 : Pour 9/9

Vote pour valider l'affectation du résultat – DE_017_2025 : Pour 9/9

➤ Délibération portant sur le vote des taxes

Chaque année 3 taxes sont votées :

Les taxes foncières sur les biens bâtis, non bâtis et la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal décide, comme chaque année d'augmenter de 1% ces taxes

Taxe foncière Bâtie : 35.47%

Taxe foncière non bâtie : 155.17 %

Taxe d'habitation : 10.18%

Vote des taxes – DE_019_2025 : Pour 10/10

➤ Délibération portant sur des subventions aux associations

L'ensemble des dossiers de demande de subventions a été reçu avant le 28 février 2025.

- Association des Parents d'élèves de Vébron : **650 €**
- Foyer socio-éducatif de Florac : **270 €**
- Associations Foyer rural Le Méjean : **100 €**
- Associations Arc en Ciel : **100 €**
- Association du Pain pour Demain : **200 €**
- Association du Comité de Jumelage de Vébron : **1000 €**
- Foyer rural les Castors de Vébron : **2000 €**
- Associations Ecran Cévenol : **4000 €**
- Association Zinc Théâtre/théâtre en forêt : **2000 €**

Cela fait un total d'aides de subventions de **10 320** euros

Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget de la commune

Vote des subventions aux associations – DE_020_2025 : Pour 10/10

➤ Délibération portant sur le vote du budget primitif 2025

Le budget primitif est présenté par Alain Argilier.

Le budget s'équilibre à 1 208 869.88 € en recettes comme en dépenses.

Dépenses de fonctionnement : 392 115 €

Recettes de fonctionnement : 392 115 €

Dépenses d'investissement : 816 754.88 €

Recettes d'investissement : 816 754.88 €

Le conseil Municipal demande à ce que le compte 60633 pour les dépenses de voirie concernant la sécurité soit porté sur la pose de haricots en béton et non plus sur des balises blanches qui ne sont pas respectées et trop onéreuses.

Il est demandé de réaliser en priorité la sécurité de Racoules pour cette année.

Vote du budget primitif 2025– DE_018_2025 : Pour 10/10

➤ Questions diverses

- Il a été demandé et voté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal un défibrillateur supplémentaire sur la commune à Racoules. Une demande sera faite à la Communauté de Communes qui a la compétence défibrillateurs
- Il est rappelé que mercredi 9 avril il y a une réunion pour la mise en place d'un composteur communal. Cette séance permet de faire une information et de voir quelles sont les personnes intéressées. C'est ouvert à tous.
- Il est demandé à Grégory MAURIN de prévoir une réunion pour la validation des chemins de randonnées sur le Causse.
- Un panneau de signalisation de tonnage a été enlevé par la Communauté de Communes pour la livraison du Gaz sur la route de Gally. Il sera demandé à la Communauté de Communes de le remettre.
- Il est demandé de fournir le registre des poteaux et bornes d'incendies. Chantal PRIVAT se charge de rechercher si un tel registre a déjà été réalisé sur la commune.

Le Conseil Municipal se termine à 19h55